

Quand l'économie interpelle le social : les nouveaux enjeux de l'intersectorialité dans le champ de la santé et des services sociaux

Louis Favreau

Volume 8, Number 1, Spring 1995

Les régions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301317ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301317ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Favreau, L. (1995). Quand l'économie interpelle le social : les nouveaux enjeux de l'intersectorialité dans le champ de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(1), 235-244. <https://doi.org/10.7202/301317ar>

Article abstract

Dans ce texte, je formulerai cinq questions et hypothèses de réponse qui peuvent être considérées comme autant de pistes possibles pour l'avenir de l'intervention sociale pratiquée tant dans le secteur communautaire que dans le secteur public de la santé et des affaires sociales. Je formulerai ces propositions en les mettant en relation avec quelques enjeux clés de la période actuelle par où passe aujourd'hui le changement social : l'intervention sur la question de l'emploi, l'intervention dans l'économie et l'intervention sur des territoires à pertinence sociale, les « communautés locales¹ », enjeux qui commandent tous l'intersectorialité de l'intervention.

❖ Quand l'économique interpelle le social : les nouveaux enjeux de l'intersectorialité dans le champ de la santé et des services sociaux

*Louis FAVREAU
Université du Québec à Hull*

Dans ce texte, je formulerai cinq questions et hypothèses de réponse qui peuvent être considérées comme autant de pistes possibles pour l'avenir de l'intervention sociale pratiquée tant dans le secteur communautaire que dans le secteur public de la santé et des affaires sociales. Je formulerai ces propositions en les mettant en relation avec quelques enjeux clés de la période actuelle par où passe aujourd'hui le changement social : l'intervention sur la question de l'emploi, l'intervention dans l'économie et l'intervention sur des territoires à pertinence sociale, les « communautés locales¹ », enjeux qui commandent tous l'intersectorialité de l'intervention.

1. Voir L. FAVREAU et Y. HURTUBISE (1993).

Ma première question est la suivante : comment les problèmes sociaux se posent-ils aujourd'hui ? Mon approche de cette question irait dans le sens de dire que le problème social central de notre société est celui de l'emploi dans une société de moins en moins industrielle et de moins en moins « providentialiste ». Nous sommes, tendanciuellement du moins, dans une société de plus en plus duale (à deux vitesses) marquée davantage par *l'exclusion sociale et la disqualification sociale que par la pauvreté* au sens traditionnel de ce terme, c'est-à-dire le faible revenu d'une partie de sa population et des inégalités sociales d'une région à l'autre et d'un groupe à l'autre.

Je m'explique. On a l'habitude, en travail social et plus généralement dans le secteur de la santé et des affaires sociales, à considérer *le chômage comme un problème social parmi d'autres*. Pourquoi ? Parce que la plupart du temps depuis plus de 25 ans, on est plutôt porté à faire l'examen des problèmes sociaux à partir de repères hérités des années 60 et 70, c'est-à-dire en des termes qui réfèrent à une définition de la société autour de la modernisation sociale par l'industrialisation (développement industriel), l'urbanisation (développement des villes) et la constitution d'un État-providence.

Or, au cours des trente dernières années, des changements globaux se sont produits. Il nous faut situer la pauvreté et la question de l'emploi dans le cadre général d'une crise économique et culturelle et, surtout, de l'accompagnement, à l'occasion de cette crise, d'une transition sociétale en voie de faire basculer substantiellement l'héritage social et national de la « Révolution tranquille », c'est-à-dire le providentialisme lié à la mise en place d'un vigoureux secteur public.

On s'en rend compte aujourd'hui beaucoup plus qu'hier : *l'emploi organise clivages et dynamismes sociaux* dans les centres urbains comme dans les petites villes et les communautés rurales, dans les régions centrales comme dans les régions périphériques. Aujourd'hui, au sein de la population active, il y a quatre fois plus de sans-emploi qu'il y a 30 ans (moment d'expansion de l'économie et de l'État-providence) et les sans-emploi demeurent deux à trois fois plus longtemps sur le chômage qu'auparavant (de 22 à 25 semaines alors que c'était 8 ou 9 semaines dans les années 60). Le degré d'exposition au risque du chômage s'est aussi considérablement élevé pour de plus en plus de familles (300 000 personnes à Montréal sur un million d'habitants).

Plus largement, des années 60 aux années 90, non seulement la structure du chômage a-t-elle changé avec l'arrivée du chômage de longue durée, mais également la structure de l'immigration, laquelle provient majoritairement du tiers monde ; la structure de la pauvreté a changé, car il y a affaiblissement, sinon effacement, de la mobilité sociale pour des

groupes de plus en plus nombreux de notre société. Il en va de même de la délinquance, de la prostitution. Le tout dans un contexte d'occupation inégalitaire de l'espace urbain et de crise des quartiers.

La question de l'emploi en particulier est devenue envahissante. Ainsi, peut-on noter que tous les débats sur la jeunesse, tous les débats sur l'immigration, tous les débats sur les quartiers depuis 10 ans, toutes les questions que les CLSC, les organisations syndicales, les organisations de femmes ou les organisations communautaires se font poser par les pouvoirs publics et l'ensemble de la société commencent et se terminent par le nombre d'emplois créés. Ce qui relance du coup le débat sur la qualité de ces emplois, sur leur durée, etc. Pourquoi cette obsession ? Précisément parce qu'aujourd'hui le chômage entraîne de plus en plus avec lui l'exclusion et que, par là, avoir ou ne pas avoir d'emploi devient le premier et principal vecteur de la disqualification sociale. La situation de l'emploi ne fait pas que favoriser une augmentation des inégalités sociales. Elle introduit dans l'ensemble du tissu social une insidieuse fracture entre les « in » et les « out ».

Sur un plan plus général, on pourrait dire que ces tendances font en sorte que l'exclusion prend plus de place que les problèmes liés au travail dans les entreprises (conflits syndicaux, par exemple) parce que les sans-emploi sont exclus des terrains habituels de la négociation et de la régulation sociale, c'est-à-dire exclus d'une bonne partie des dispositifs liés à l'appartenance à une entreprise du secteur public ou du secteur privé tels que l'ancienneté, la protection de son emploi en cas de maladie, les caisses de retraite, les assurances salaire, etc.

Nous sommes aussi dans une société en transition parce que nous sommes à la recherche d'institutions pertinentes. La famille, l'école, la paroisse, le centre communautaire, la caisse populaire, le CLSC, etc. sont-ils encore les institutions de la socialisation pour les jeunes, pour les nouveaux arrivants, etc. Quand, par exemple, on enregistre 40 à 50 % de décrocheurs avant la fin du secondaire, dans des quartiers en difficulté, peut-on dire que l'école remplit la fonction qu'elle remplissait dans les années 60 au moment où on clamait avec grande conviction « Qui s'instruit s'enrichit ».

Ma seconde question porte sur les communautés locales : comment aujourd'hui font-elles face à cette situation ? J'avance l'hypothèse que les communautés – à l'échelle du Québec² – et les mouvements sociaux

2. Un peu à la manière entreprise dans les années 70 par des communautés de régions périphériques où des villages étaient menacés de fermeture. Voir à ce propos M.-A. DESCHÈNES et G. ROY (1994).

locaux, particulièrement le mouvement communautaire, doivent s'efforcer de travailler directement sur le terrain économique en suscitant des initiatives de développement économique communautaire. Ces initiatives constituent sans doute l'une des stratégies les plus pertinentes de l'heure dans la lutte contre la pauvreté et pour l'emploi. Il existe relativement peu de dispositifs de réinsertion sociale destinés aux exclus sociaux et économiques (à la différence des travailleurs dans les entreprises qui, eux, disposent de conventions collectives, de syndicats, de fonds de défense, etc.). Ces expériences de DEC s'inscrivent ainsi de plain-pied dans cet espace « inexploité » en tentant de regrouper des exclus et en les inscrivant dans un processus de développement de leur emploi et de développement économique et social de leur milieu de vie, tout à la fois.

Si je pousse plus loin cette hypothèse, j'avancerais la proposition suivante : la dynamique sociale actuelle de réponse à cette triple crise (de l'emploi, de l'État-providence et des villes) provient de moins en moins de l'État et de plus en plus d'un « troisième secteur », celui de *l'économie sociale*³ à côté du secteur privé et du secteur public : comités régionaux de relance de l'économie et de l'emploi, Forum national pour l'emploi, États généraux du mouvement coopératif, Forum de la solidarité sociale, etc. En outre, dans la foulée du mouvement lancé par ces initiatives, la naissance d'organismes communautaires d'employabilité, la création d'entreprises d'insertion sociale⁴, de fonds locaux et régionaux de développement de capital de risque, de Corporations de développement communautaire (CDC) et de Corporations de développement économique communautaire (CDEC), l'engagement de militants syndicaux dans le développement local et régional (Lévesque *et al.*, 1992), l'implication de caisses populaires dans le démarrage de coopératives de travail de jeunes, etc.

Bref, une nouvelle façon de prendre en charge le problème central de l'exclusion sociale apparaît depuis le milieu des années 80 :

[...] Un mouvement de fond qui ne serait pas seulement de l'ordre de la nécessité économique. D'une part, les notions de contrat, de territoire, de partenariat, sont loin d'être l'exclusivité du social. Elles imprègnent le discours de l'entreprise comme celui des politiques régionales et locales [...] D'autre part, [...] des évolutions en profondeur de certaines pratiques professionnelles. Ces évolutions ne seraient pas seulement le produit de contraintes externes mais aussi l'aboutissement d'une logique propre au travail social et/ou à certains de ses agents. (Ion, 1990 : 44-45)

3. Voir à ce sujet J. DEFOURNY et J.L. MONZON CAMPOS (1992).

4. Comme, par exemple, *Le Chic Resto pop* dans un quartier de l'Est de Montréal, les coopératives jeunesse de services dans plusieurs régions du Québec, des « écoles-entreprises » comme *La relance* dans l'Outaouais ou *Formétal et Boulot vers*, à Montréal.

Ma troisième question porte sur ce qui caractérise ce mouvement. Qu'est-ce qui le particularise ? En quoi est-il nouveau ? En quoi diffère-t-il de la manière dont nous avons d'intervenir pour changer les choses il y a vingt ans ? Ma proposition serait la suivante : la dynamique actuelle de ce « troisième secteur » privilégie la *démarche « partenariale »* des syndicats, des organisations communautaires et des organisations coopératives avec le secteur privé et le secteur public⁵. Non seulement la démarche est-elle partenariale, mais en plus, elle se construit en additionnant des forces autour de *l'économie-territoire* pour soutenir et consolider un développement local et régional qui cherche à concilier les impératifs sociaux et économiques :

Dans cet univers déboussolé, l'économie-territoire apparaît comme une alternative de développement plus contrôlable que l'économie-monde. C'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter. (Dommergues, 1988 : 26)

Comment caractériser schématiquement ces initiatives de développement local et régional ?

1. Elles impliquent la recherche d'un nouveau rapport de l'« économique » et du « social » dans la résolution des problèmes.
2. Elles sont « constitutivement territorialisées », ce qui fait que le milieu local apparaît comme une unité économique et pas seulement comme une unité sociale de voisinage et d'entraide.
3. Elles font appel à une « méthode partenariale » inédite entre les secteurs public, privé et communautaire.
4. Elles comportent plusieurs volets : elles sont multi-activités, moins spécialisées par groupes d'âge, par champs d'activité, par population cible, etc. comme ont tendance à l'être la plupart des interventions sociales du secteur public et, disons-le, d'une bonne partie du secteur communautaire.
5. Enfin, elles s'inscrivent dans une planification stratégique, dans des plans locaux de développement des communautés locales.

Il y a aujourd'hui davantage d'interventions polyvalentes, au moins sur le terrain de l'expérimentation sociale, c'est-à-dire des interventions qui tentent de se centrer sur l'ensemble d'un territoire par la relance de

5. Ici, il faut bien préciser qu'il s'agit d'un secteur communautaire qui exerce un rôle de partenaire critique et non pas de simple sous-traitant de l'État, dans le cadre d'une participation asymétrique où la « coopération conflictuelle » constitue une notion centrale (Voir VAILLANCOURT, 1994 ; FAVREAU, 1994 ; LÉVESQUE et MAGER, 1992).

son économie locale, par la poussée de services de proximité utiles à la communauté tout en agissant comme gisement d'emplois, par le développement intégré des ressources, etc.

En somme, quelque chose de nouveau semble émerger du côté des programmes publics (tant sur les plans fédéral, provincial que municipal). Alors que l'approche traditionnelle et dominante privilégie bien évidemment des programmes sectoriels et vise des populations cibles, certains nouveaux programmes sont davantage territorialisés, leur mise en œuvre et leur gestion faisant appel à plusieurs partenaires et leur intervention offrant un caractère multidimensionnel : dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC), dans certains programmes du ministère fédéral du Développement des ressources humaines (programme de soutien au développement des collectivités locales, etc.), à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), dans les Conseils régionaux de développement (CRD) etc.⁶.

Cette tendance, encore bien fragile, ne serait pas étrangère au manque quasi total de flexibilité des programmes et des institutions traditionnelles, au manque de préparation du personnel de ces programmes en ce qui concerne les problèmes des communautés locales, habitué qu'il est à traiter les problèmes de façon uniquement sectorielle, ainsi qu'à l'absence d'axe intégrateur ou de ligne de conduite commune entre les différents paliers de gouvernement. En effet, on ne le dira jamais assez :

L'appareil étatique n'est pas une machine bien huilée, au contrôle efficace. Les politiques de l'État sont souvent inconsistantes et contradictoires, car elles reflètent la nature compétitive de l'économie capitaliste et la crise qui la déchire (Fleetwood et Lambert, 1992, cité dans Favreau et Hurtubise, 1993 : 177)

Ce qui m'amène à ma quatrième question : comment est-il aujourd'hui possible, en dépit du désengagement de l'État, de la conjoncture économique dépressive, etc., d'introduire des changements ? À mon avis, nous sommes plongés dans un contexte d'incertitude institutionnelle dans certains secteurs et ministères et à certains paliers de gouvernement, parce que les solutions étatiques des années 70 toujours en vigueur ne fonctionnent plus, sont inadéquates, dysfonctionnelles (formation de la main-d'œuvre, aide aux chômeurs et aux assistés sociaux, etc.) et que dans ces conditions, il est possible de faire progresser des actions réformatrices.

6. Quelque chose de nouveau semble également se passer du côté des grandes entreprises autour de la notion de responsabilité sociale, notamment dans la grande entreprise coopérative comme le Mouvement Desjardins.

C'est sur cela qu'entre le secteur communautaire, le secteur privé et le secteur public se fondent :

[...] des accords restreints, sur des objectifs précis, contractés au nom de l'efficacité et de la nécessité de faire quelque chose par delà des différences d'appréciation ; accords temporaires qui n'excluent ni la discussion, ni le conflit. (Ion, 1990 : 136)

La nécessité de travailler ainsi à l'aube du XXI^e siècle provient de ce que, comme l'affirme Jacques Ion, « l'économique ne porte plus la croissance du social ». Comment dès lors réorganiser ce dernier ?

Ce qui m'amène à ma dernière question : quels sont les défis particuliers qu'ont à relever aujourd'hui les intervenants du secteur public et du secteur communautaire de la santé et des affaires sociales ? Quel est l'avenir réservé au travail social dans un paysage aussi contrasté ? Ma cinquième hypothèse sera la suivante : le travail social fait aujourd'hui face à de nouveaux défis, tous liés directement à l'enjeu de la croissance du « social » en période prolongée de dépression économique ou, plutôt, de progrès économique, c'est-à-dire de gains de productivité sans progression correspondante du « social », car il y a, on le sait trop bien, crise des finances publiques du « social ». *La reprise économique n'est plus synonyme de relance de l'emploi ni dans le secteur privé, ni dans le secteur public.*

Premier défi, la décentralisation. La décentralisation issue de la réforme de la santé et des services sociaux inscrit l'exercice du travail social et de ses différents « métiers » (intervenant social en milieu scolaire et hospitalier, organisateur communautaire, éducateur spécialisé, intervenant social en CLSC, intervenant social dans un service ou un organisme communautaire, etc.) *dans un cadre plus régional, dans une dynamique encore plus interdisciplinaire et intersectorielle qu'auparavant et dans une relation plus intensive entre les services publics et les organismes communautaires.* La réforme Picotte est venue ajouter à la décentralisation en confiant à des Conseils régionaux de développement (CRD) des pouvoirs d'élaboration et de mise en œuvre d'une planification stratégique du développement régional dans chacune des 16 régions du Québec⁷.

Ensuite, les intervenants sociaux sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans le virage économique des communautés locales, des mouvements sociaux comme des pouvoirs publics⁸, c'est-à-dire dans la ligne

7. Voir Secrétariat aux affaires régionales (1992).

8. Voir à cet effet le dernier rapport du Conseil des affaires sociales du Québec (CAS, 1992).

de conduite qui considère que la résolution des problèmes sociaux (et la recomposition du tissu social qui l'accompagne) se fait et se fera par des interventions de caractère plus économique. Ce qui constitue une véritable innovation politique. Et, pour les intervenants sociaux, une véritable révolution. Comment ? Nous, intervenants sociaux, nous devrions nous intéresser à l'économie pour résoudre des problèmes sociaux ! Il faut lire à ce propos le dernier rapport du Conseil des affaires sociales. Pour la première fois, dans l'univers de la santé et des affaires sociales au Québec, on ne parle pas seulement de l'environnement économique comme cause des problèmes sociaux, on ne parle pas seulement des indispensables transferts sociaux aux groupes les plus démunis de notre société mais de solutions économiques concrètes pour résoudre des problèmes sociaux et de production de richesses autour de notions apparentées à celles d'économie sociale, d'insertion sociale par l'économie, de développement économique communautaire, rejoignant celles plus anciennes d'aménagement intégré des ressources et de développement local.

En troisième lieu, les intervenants sociaux se voient interpellés par de nouvelles pratiques et de nouveaux programmes (ne fussent-ils qu'expérimentaux) centrés sur un travail territorialisé. En effet, les politiques publiques traditionnelles, par programmation sectorielle et pour des populations cibles ou des groupes d'âge (ou d'étapes de la vie), etc., se voient de plus en plus remises en cause par leur faible efficacité et par l'interpellation des expérimentations⁹ soutenues, même si ce n'est que faiblement, par des politiques de développement local : expérience des Comités d'aide aux collectivités locales (CADC), des Corporations de développement communautaire (CDC) et des Corporations de développement économique communautaire (CDEC). De nouveaux acteurs, de nouvelles règles du jeu, de nouveaux dispositifs d'intervention et de nouveaux savoir-faire sont présentement en gestation.

Bref, l'approche sectorielle des problèmes sociaux commence à atteindre son point limite et l'approche uniquement sociale ne suffit plus. Tendances nouvelles : la montée nationale du « local » et du « territorial », la résolution des problèmes sociaux par des initiatives économiques locales dans/par/pour/avec des communautés et régions en difficulté. En somme, une bonne partie du changement social passe par le développement local et

9. Ici, l'hypothèse sous-jacente est que ce qui est aujourd'hui expérimental (depuis bientôt 10 ans si on prend, par exemple, l'expérience des CDEC montréalaises ou des CADC en milieu rural) pourrait être appelé à devenir une pratique plus générale.

régional, par la relance de l'emploi et des économies locales, par la revitalisation économique et sociale des quartiers en difficulté ou en crise¹⁰.

CONCLUSION

Il est à espérer que les intervenants sociaux que nous sommes feront une plus grande place à ce type d'intervention laissant de côté le défaitisme qui accompagne les analyses affirmant que nous sommes *seulement* à l'heure de l'économie mondialisée (sous-entendu : nous n'y pouvons pas grand-chose !) et du désengagement de l'État (sous-entendu : nous n'y pouvons pas grand-chose non plus !).

Le fondement des arrimages actuels et de l'intersectorialité nous renvoie à ce qu'exprimait si bien, au colloque du Regroupement des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC (RQIIAC) à l'Université du Québec à Hull en 1992, Harry C. Boyte, organisateur communautaire américain ayant travaillé avec Saul Alinsky et Martin Luther King :

La problématique basée sur la dichotomie « dominants » et « dominés » est une problématique simpliste, victimisante et totalement inadéquate. Le pouvoir n'est pas uni-dimensionnel, ni uni-directionnel : tout processus d'action dispose de moments de réciprocité et des moments de conflits qui changent les deux partenaires et non un seul. Les citoyens dans nos sociétés ne sont jamais complètement dépourvus de pouvoir ; ils disposent toujours d'un certain nombre de ressources dont ils peuvent profiter, des stratégies qu'ils peuvent mettre en branle, bref d'une marge de manœuvre sociale et culturelle. Et cela même si, à première vue, ils sont et peuvent être perçus comme des victimes de la société. (Boyte, 1992 : 14)¹¹

Saul Alinsky a eu l'immense mérite de mettre l'accent sur la stratégie pour développer l'*empowerment* des communautés locales alors que la gauche traditionnelle a toujours accordé plus d'importance à l'idéologie. Dans la tradition américaine de l'organisation communautaire, l'ennemi principal n'est pas d'abord celui auquel on pense d'abord, le « système », mais bien le *défaitisme* qui nous gagne et le défaitisme de majorités inactives dans les milieux où nous travaillons, la *force d'inertie*. C'est d'abord par là qu'il faut commencer.

10. Plusieurs ministères et instances régionales sont aujourd'hui engagés dans de telles démarches et non plus un seul : le MSR et les sociétés québécoises de développement de la main-d'œuvre, le MSSS et les régies régionales, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, des municipalités comme la Ville de Montréal et la Ville de Québec.

11. Voir également l'article de BOYTE dans L. FAVREAU, R. LACHAPPELLE et L. CHAGNON (1994 : 27-46).

Bibliographie

- BOYTE, H.C. (1992). « Organisation communautaire et démocratie politique aux États-Unis : l'enjeu de la citoyenneté », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 5, n° 2, automne, 9-18.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (CAS) (1992). *Le Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur et Les Publications du Québec.
- DEFOURNY J. et José L. MONZON CAMPOS, (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/ The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Belgique, CIRIEC, De Boeck Université.
- DESCHÈNES, M.-A. et G. ROY (1994). *Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, GRIDEQ, UQAR.
- DOMMERGUES, P. (sous la direction de) (1988). *La société de partenariat (économie-territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France)*, Paris, Afnor-Anthropos.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1991). *Théorie et pratiques d'organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L. et W. NINACS (1992). « Le développement économique local communautaire au Québec », *Coopératives et développement*, vol. 23, n° 2, 115-123.
- FAVREAU, L. (1994). « Mouvement associatif et ONG (du Nord et du Sud) à l'heure des partenariats », *Coopératives et développement*, vol. 25, n° 2, 7-26.
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993). *CLSC et communautés locales : la contribution de l'organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L.(1992). « Pauvreté urbaine et développement local : les nouveaux enjeux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5 n° 2, automne, 163-172.
- FAVREAU, L., LACHAPPELLE, R. et L. CHAGNON (1994). *Pratiques d'action communautaire en CLSC, acquis et défis d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- ION, J. (1990). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat.
- LÉVESQUE B. et L. MAGER (1992). « Vers un nouveau contrat social ? Eléments de problématique pour l'étude du régional et du local », dans GAGNON, C. et J.-L. KLEIN (1992), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR, UQAC.
- LÉVESQUE, B. et al. (1992). *Bâtir le Québec des régions*, Protocole UQAM-CSN-FTQ, mars 1992.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES RÉGIONALES (SAR) (1992). *Développer les régions du Québec : énoncé de politique sur le développement régional*, Gouvernement du Québec.
- VAILLANCOURT, Y. (1994). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », Conférence d'ouverture au colloque de NPS d'avril 1994. Ce texte a été publié dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, automne 1995, 227-248.